



Conseil municipal du 31 août 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le 31 août 2018 à 20h30. 10 de ses membres étaient présents et 1 a donné pouvoir. A l'ordre du jour : présentation du travail de la stagiaire Manon Lanièce sur la valorisation du patrimoine de La Malène, proposition de conventionnement avec la communauté de communes Gorges Causses Cévennes (CGCC) pour la commande des fournitures administratives et pour la désignation d'un délégué à la protection des données, intégration de biens sans maîtres dans le domaine communal, validation du DICRIM (Document d'information sur les risques majeurs) et adhésion au syndicat mixte Lozère numérique. Sont également soumis à délibération les affaires suivantes : changement de poste comptable, renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie, extension du réémetteur TNT et réalisation d'un ABC (Atlas de la biodiversité communale).

Le Maire présente au conseil le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la nouvelle réglementation européenne en matière de protection des données soumis par la communauté de communes Gorges du Tarn causses Cévennes. Sans objection particulière, le conseil municipal est favorable à ce projet et désigne Elodie Barriol de la CGCC comme délégué à la protection des données.

Puis, conformément à la procédure d'incorporation de biens sans maîtres dans le domaine communal, le maire explique la nécessité de délibérer pour l'autoriser à incorporer les biens sur les parcelles communales C206 (bien « Abel Persegol », C283 et C284 (« La Citadelle »). Des échanges portant sur la mise en sécurité de ces biens et sur la meilleure manière de les valoriser ayant animé la séance, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide l'incorporation de ces biens dans le domaine communal avec la coopération du notaire Maître Daccord (La Canourgue).

Le DICRIM (document d'information sur les risques majeurs) est par la suite soumis à l'approbation des membres du conseil. A l'unanimité, ce document est validé et sera communiqué auprès de chaque habitant de La Malène.

Le Maire informe le conseil municipal de la proposition de la CGCC d'un groupement de commandes pour les fournitures administratives. Au regard des économies d'échelles potentielles, le conseil décide d'adhérer à cette proposition.

Par la suite, l'adhésion au syndicat mixte Lozère numérique est soumise au vote. Cette adhésion permettant l'accès à la fibre optique dans des conditions avantageuses, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette collectivité et désigne Bruno Fages, conseiller municipal, comme délégué titulaire et Cécile Jassaud, 1^{ère} adjointe comme déléguée suppléante.

A la demande du sous-préfet et du Directeur des finances départementales, le conseil municipal est sollicité pour adhérer au projet de rattachement du poste comptable de Florac-Trois-Rivières. Suite à des discussions relevant notamment de l'allongement contraignant des distances entre la commune, la régie du camping et le poste comptable, le conseil municipal décide d'adhérer à ce projet.

Suite à la fin prochaine du contrat de la secrétaire de mairie, il est proposé au conseil municipal de le renouveler. A l'unanimité, le conseil municipal se porte favorable à ce renouvellement.

Afin d'anticiper l'évolution de la TNT à l'initiative du gouvernement, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès du CSA et d'un antenniste afin d'étendre la capacité du réémetteur actuel au multiplex R7 ce qui permettra la réception des programmes concernés. Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire dans ces démarches à la majorité.

En vue de mettre en valeur le patrimoine environnemental de la commune et de le préserver, le maire soumet à la décision du conseil le projet de réaliser un ABC en partenariat avec le Parc national des Cévennes. Les conseillers municipaux adhèrent à ce projet et nomment en tant que membres du comité de suivi Cécile Jassaud, 1^{ère} adjointe et les conseillers Didier Persegol, Alain Almeras et Serge Mirman.

La séance s'achève à 00h00.